

Research Administration Network

From: Research Administration Network
Sent: Friday, March 13, 2020 9:53 AM
To: RESEARCH_ADMINISTRATION_NETWORK@LISTS.MCGILL.CA
Subject: Fonds de recherche Québec (FRQ) Travel Guidelines - COVID-19

This message is sent on behalf of Elvie Coletta, Director, Research Financial Management Services (RFMS).

Please take note of the **Fonds de recherche Québec (FRQ)** directives regarding the eligibility of travel fees for disruptions caused by COVID-19 relating to research grants (<http://www.frgs.gouv.qc.ca/en/espace-presse/nouvelles-et-communications/nouvelle/avis-des-frq-covid-19-et-frais-de-deplacement-qdehyd541583951258263>).

The **FRQ** is aware that the rapidly changing situation involving COVID-19 may have an impact on researchers with plans to travel for meetings or other research-related activities. Individuals may decide to cancel trips as a result of various considerations and factors such as cancelled conferences, travel advisories, or personal choice due to health or other concerns.

FRQ confirms that the reimbursement of non-refundable travel fees from agency funds is acceptable considering the impacts of COVID-19. This applies to the travel of both principal investigators and research personnel, when cancellation occurs as described above.

Note: given the uncertainty of the situation with COVID-19, **FRQ** suggests that those travelling for agency-funded research consider purchasing either cancellation insurance, or tickets that are at least partially refundable. In this specific situation, some additional cost could still be viewed as economical if it allows for partial or full reimbursement/credit in the event of cancellation.

Please refer to official communication below:



COVID-19 ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Compte tenu de l'évolution rapide de la situation en ce qui a trait au COVID-19, il est possible que les chercheurs et chercheuses, boursiers et boursières, qui prévoyaient se déplacer pour participer à des activités liées à la recherche doivent modifier leurs plans. Les raisons menant à la décision d'annuler des déplacements peuvent être diverses : annulation d'une conférence où le chercheur ou la chercheuse devait

participer, avis aux voyageurs émis par les autorités gouvernementales, problèmes de santé ou autres préoccupations personnelles.

Les Fonds de recherche du Québec (FRQ) sont sensibles aux possibles impacts associés au COVID-19. C'est pourquoi ils confirment que le remboursement des frais de déplacement non remboursables à même les subventions qu'ils octroient est possible dans les circonstances. Lorsqu'une annulation survient pour l'une des raisons susmentionnées, cette mesure s'applique aux frais de déplacements admissibles dans les règles générales communes. Quant aux bourses de mobilité, les FRQ feront preuve de flexibilité.

Par ailleurs, étant donné l'incertitude de la situation liée au COVID-19, il est suggéré d'envisager l'achat de billets qui permettent une flexibilité en termes de report ou de remboursement. Le paiement possible de coûts supplémentaires liés à cette flexibilité pourrait être avantageux s'il permet un remboursement partiel ou intégral, donne droit à un crédit en cas d'annulation ou permet un report du voyage.

Par ailleurs, il est suggéré de vous référer à la page Web du [Conseil aux voyageurs et avertissements](#) propre à votre destination, à deux reprises, soit « au moment de planifier votre voyage, puis juste avant de partir, car les conditions de sécurité ont pu changer entre le moment de vos préparatifs et la date de votre départ ». Les rencontres à distance (téléphoniques ou visioconférences) demeurent également des alternatives à privilégier dans les circonstances.

Karine Assal, CPA, CA, EMBA
Directrice de l'administration et
Secrétaire des conseils d'administration
Les Fonds de recherche du Québec

For additional information please contact:
sonia.pietraroia@mcgill.ca or 398-5678
stella.sotocinal@mcgill.ca or 398-1672